

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1969 B 00081
Numéro SIREN : 699 200 812
Nom ou dénomination : KEROLER

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2020 sous le numéro de dépôt 4245

Greffe du tribunal de commerce de Rennes



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/4245

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale
Transfert du siège social

Déposant :

Nom/dénomination : KEROLER

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 699 200 812

N° gestion : 1969 B 00081



« KEROLER »
Société par Actions Simplifiées au capital de 900.415 Euros
Route de Rennes
L'Enseigne de l'Abbaye
35 830 BETTON
699 200 812 RCS RENNES

* * * * *

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 27 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vendredi 27 décembre,
A 17 h 30.

Les associés de la société KEROLER, société par actions simplifiée au capital de 900.415 Euros, divisé en 180.083 actions de 5 Euros chacune, dont le siège est fixé à « L'Enseigne de l'Abbaye » - Route de Rennes, 35 830 BETTON, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jean-Marie FOUCHE préside la séance en sa qualité de Président du Comité de Direction.

Madame Anne FOUCHE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 180.083 actions, soit plus des 2/3 du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés la feuille de présence à l'assemblée.

Puis le Président déclare que la société JORANE SARL, et l'ensemble des associés de KEROLER SAS ayant signé un mémorandum de cession des parts de KEROLER SAS au profit de la société KEROLL'R, il convient de procéder au changement de siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de déplacer le siège social et principal établissement de KEROLER SAS à l'adresse suivante :

JMF *[Signature]* *AF* *MF*

en Angleterre, SW1V 1EJ Londres, Vauxhall Bridge Road, Carlyle House, Lower Ground Floor, 235-237.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

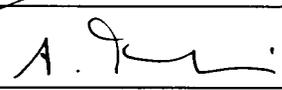
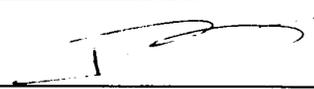
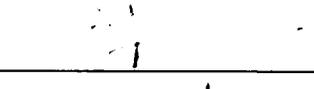
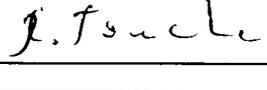
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Société : « KEROLER » Société par actions simplifiée au capital de 900.415 Euros.

Siège social : L'Enseigne de l'Abbaye -Route de Rennes - 35 830 BETTON
699 200 812 RCS RENNES

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée Générale

N° d'ordre	Nom Prénoms et domicile	Actions	Nombre de voix	signature des membres présents ou des mandataires
1	SARL JORANE ZA Enseigne de l'abbaye 35830 BETTON 453 663 833 RCS RENNES Représentée par Mr Loïc FOUCHE, cogérant	179.933		
2	Mademoiselle FOUCHE ANNE 9 Allée des BERGERONNETTES 35 760 SAINT GREGOIRE	30		
3	Monsieur FOUCHE JEAN-MARIE 8 Rue du Domaine 35 760 SAINT GREGOIRE	30		
4	Monsieur FOUCHE LOÏC 15, Bd Robert Schuman 35 760 SAINT GREGOIRE	30		
5	Madame FOUCHE MARIE-ANNICK 15, Bd Robert Schuman 35 760 SAINT GREGOIRE	30		
6	Monsieur FOUCHE RONAN 2 Avenue des SPORTS 35 160 BRETEIL	30		
	TOTAL DES ACTIONS	180.083		

Certifie sincère et véritable la présente Feuille de Présence à laquelle sont annexés pouvoir et formulaires de vote par correspondance arrêtée à actionnaires présents, représentés ou ayant votés par correspondance possédant ensemble 180.083 actions.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

